

RAPPORT N° 05/4-09  
au Conseil Municipal

OBJET

**ECLAIRAGE PUBLIC  
DIVERS TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX  
(programme 2005)**

**APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

La grande majorité des voies et des rues de Saint-Denis est aujourd'hui éclairée ; mais il reste encore -principalement dans les écarts- quelques ruelles, petites places ou chemins dépourvus d'éclairage public.

Dans le souci principal de renforcer la sécurité des biens et des personnes, il est donc nécessaire, dans le programme 2005, de moderniser certains luminaires vétustes et de réaliser l'éclairage des voies répertoriées en annexe.

Les travaux comprennent notamment :

- la réalisation de tranchée et leur réfection,
- la confection de massif béton,
- la fourniture et la pose de support béton,
- la fourniture et la pose de candélabre EP en aluminium et acier galvanisé,
- la fourniture et le raccordement de luminaire EP,
- la mise en service.

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 350 000,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus sous les Chapitre 23 et Article 2315 du Budget principal 2005.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 mai 2005, a classé les propositions comme suit :

- 1° BOURBON LUMIERE pour un montant de 371 148,12 € TTC,
- 2° EER pour un montant de 320 562,17 € TTC,
- 3° CENERGI pour un montant de 458 270,00 € TTC.

## RAPPORT N° 05/4-09

PROUVE

Je vous demande donc :

1. d'approuver l'opération dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction Générale des Services Techniques (Electricité),
2. d'adopter la procédure de passation et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - . procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ),
  - . enveloppe budgétaire : Budget principal 2005 / Chapitre 23 / Article 2315,
3. de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres,
4. de m'autoriser à signer le marché de travaux avec le candidat classé premier par la Commission d'Appel d'Offres (Bourbon Lumière) comme indiqué plus avant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/4-09**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 20 mai 2005**

**OBJET**

**ECLAIRAGE PUBLIC**  
**DIVERS TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX**  
**(programme 2005)**

**APPROBATION DU PROJET**  
**AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 mai 2005 ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2005 sous les Chapitre 23 et Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 05/4-09 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Adopte la procédure de passation le mode de dévolution et les caractéristiques du marché relatif à l'éclairage public - divers travaux d'extension de réseaux (programme 2005), comme suit :

- . procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ),
- . enveloppe budgétaire : Budget principal 2005 / Chapitre 23 / Article 2315,

**DELIBERATION N° 05/4-09**

BOURBON LUMIERE

**ARTICLE 2**

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres.

**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à signer le marché avec le candidat classé premier par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

- BOURBON LUMIERE pour un montant de 371 148,12 € TTC.
- 

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **25 MAI 2005**



**René-Paul VICTORIA**

# ANNEXE 1

## DIVERSES EXTENSIONS DE RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2005

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 20/05/2005  
En annexe à la Délibération N° 05/4-09

LE MAIRE



### LISTE DES VOIES A ECLAIRER

SECTEURS	SITES	DESCRIPTIF SOMMAIRE
PETITE ILE	Place Verdun	Mise en œuvre de candélabres Réseaux souterrains
DOMENJOD	Chemin Samna Ramassamy (partie communale)	Extension du réseau aérien 4 supports
LA MONTAGNE 8 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup>	Nouveau giratoire devant Mairie Annexe 8 <sup>ème</sup>	Equipement en candélabres et luminaires
	Nouveau giratoire accès Ruisseau Blanc	Equipement en candélabres et luminaires
	Divers chemins communaux	Extension du réseau aérien
ST FRANCOIS	Divers chemins communaux	Extension du réseau aérien
SOURCE BELLEPIERRE	Sentier Ivoula	Création réseau aérien – 2 supports bois
	Allée des Grenats : de l'allée des Topazes au 1 <sup>er</sup> immeuble	Extension réseau aérien 2 supports
STE CLOTILDE	Rue Sainte Marguerite	Equipement en luminaires
MONTGAILLARD	Rue Rose des Bois	Remplacement mâts et boules
CHAUDRON	Rue de l'Amiral Bosse	Modernisation du réseau souterrain
CENTRE VILLE	Rue Montreuil : de G. de Gaulle à A. Bédier	Mise en œuvre de candélabres
	Angle Gasparin / Compagnie	Mise en œuvre de candélabres
TOUT SECTEUR	Modernisation de luminaires	Remplacement de luminaires vétustes dans les écarts.



PROCES-VERBAL  
D'OUVERTURE DES CANDIDATURES  
OU DES DEUXIEMES ENVELOPPES  
ET RAPPORT DE LA COMMISSION  
OU DU JURY

A - DESIGNATION DE LA CONSULTATION									
Collectivité concernée :	COMMUNE DE SAINT-DENIS HOTEL DE VILLE - 97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9								
Objet de la consultation :	DIVERS EXTENSIONS DE RESEAUX D'ECLAIRAGE								
Date d'envoi de l'avis à la publication :	22/04/05								
Organe de parution de l'avis :	<table border="1"> <tr> <td>JIR</td> <td>X</td> <td>QUOTIDIEN</td> <td>X</td> <td>BOAMP</td> <td></td> <td>JOCE</td> <td></td> </tr> </table>	JIR	X	QUOTIDIEN	X	BOAMP		JOCE	
JIR	X	QUOTIDIEN	X	BOAMP		JOCE			
Date limite de réception des offres :	17/05/05								

B - COMPOSITION DE LA COMMISSION			
Date de la commission : 18/05/05			
<b>Membres à voix délibérative :</b>			
Nom - Prénoms	Qualité	Présent	Absent mais convoqué En date du
Monsieur Dominique FOURNEL	Président	X	
Monsieur Jean-Claude PAYET	Membre	✓	
Monsieur Daniel POUNY	Membre	✓	
Monsieur Antoine Henri LAURET	Membre	✓	
Madame Nicole LAURET	Membre	✓	
Monsieur Emmanuel HOARAU	Membre		✓
<b>Membres à voix consultative :</b>			
Nom - Prénoms	Qualité	Présent	Absent mais convoqué En date du
Monsieur BRIAND	Comptable public	✓	
Monsieur SABATTE	DDCCRF	✓	

D - OUVERTURE DES PLIS OU DES DEUXIEMES ENVELOPPES INTERIEURES

N° d'ordre au registre des dépôts	Nom ou raison sociale du candidat	Lot numéro	Prix TTC €	Pièces jointes et observations
1	BER		320.567,17	5 Mars
2	REEL		551.228,83	5 Mars
3	PAGELEC		356.266,89	5 Mars
4	TESTONI		565.074,87	6 Mars
5	B-L.		371.168,12	6 Mars
6	CENERGI		658.270,-	6 Mars
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				

E - DECISION DE LA COMMISSION

Propose le classement suivant :

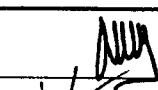


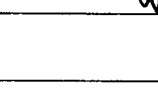
1. Bouba lumière

2. EER

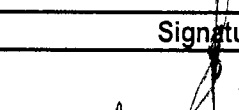

3. CENERGI

F - SIGNATURES

Membres à voix délibérative :

Nom - Prénoms	Qualité	Signature
Monsieur Dominique FOURNEL	Président	
Monsieur Jean-Claude PAYET	Membre	
Monsieur Daniel POUNY	Membre	
Monsieur Antoine Henri LAURET	Membre	
Madame Nicole LAURET	Membre	
Monsieur Emmanuel HOARAU	Membre	

Membres à voix consultative :

Nom - Prénoms	Qualité	Signature
Monsieur BRIAND	Comptable public	
Monsieur SABBATE	DDCCRF	



C - AGREMENT DES CANDIDATS PAR LA CAO

Au vu des renseignements relatifs aux candidatures la CAO décide :

Agree à l'embauche des candidats

*[A large diagonal line is drawn across the page, likely indicating a signature or approval mark.]*

*[Handwritten signatures and initials are present at the bottom of the page.]*